

**Complément d'avis n° 2018/11-02
relatif à l'accréditation de l'École nationale supérieure de géologie
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

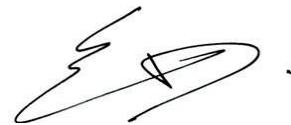
Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2018/11-02 concernant l'École nationale supérieure de géologie portant sur la clarification du règlement des études, la finalisation de la mise en conformité avec les règles du dispositif de Bologne et l'effectivité de la mobilité internationale.

- Vu la note de synthèse établie par William Lis, expert de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 décembre 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 15 décembre 2020.



La présidente,
Elisabeth CREPON